

BILAN DES CAMPAGNES PRÉCÉDENTES ET PROPOSITIONS DE LA CAMPAGNE EN COURS

Au total, pour la campagne 2017/2018 des pays du rythme Nord et la campagne 2018 des pays du rythme Sud, ce sont **25 432 élèves** qui ont bénéficié de l'aide à la scolarité pour un montant de **104,98 M€ (+ 2,8 %)**.

La dotation *Bourses scolaires* inscrite initialement au budget 2018 de l'Agence s'élevait à 110 M€ ramenée à 102 M€ après budget rectificatif. S'y ajoute une enveloppe de 0,3 M€ destinée à financer la prise en charge des accompagnants d'élèves à besoins particuliers. La prévision de dépense s'établit finalement à 100 M€.

Campagne	Nombre de bénéficiaires	Montant total	Montant moyen par boursier	Moyenne frais de scolarité
2015/2016 rythme Nord	24 171	90,24 M€	3 733 €	4 809 €
2016 rythme Sud	1 703	10,15 M€	5 961 €	5 343 €
2016/2017 rythme Nord	23 953 (- 0,9 %)	93,45 M € (+ 3,6 %)	3 901 € (+ 4,5 %)	5 337 € (+ 11 %)
2017 rythme Sud	1 648 (- 3,2 %)	8,62 M€ (- 14,4 %)	5 229 € (- 4,7 %)	4 710 € (- 11,8 %)
2017/2018 rythme Nord	23 706 (- 1,03 %)	94,51 M€ (+ 1,13 %)	3 987 € (+ 2,2 %)	5 537 € (+ 3,75 %)
2018 <i>rythme Sud</i>	1 726 (+ 4,73 %)	10,46 M€ (+ 21,3 %)	6 063 € (+ 15,9 %)	5 563 € (+ 18,1 %)
2018/2019 rythme Nord	22 514 (- 5,03 %)	91,09 M€ (- 3,6 %)	4 046 € (+ 1,5 %)	5 573 € (+ 0,7 %)
2019 rythme Sud	1 563 (- 9,44 %)	8,96 M€ (- 14,3 %)	5 733 € (- 5,4 %)	5 241 € (- 5,8 %)

En italique : bilan quasi définitif

En gras : propositions de la campagne en cours

On observe une érosion du nombre de boursiers, liée notamment à la baisse des IPPA¹ en raison d'un euro fort, de la dépréciation de certaines monnaies et/ou d'une baisse du coût de la vie liée à une situation économique dégradée. Cet indice influence directement les quotités calculées en application du barème. En Europe et en Amérique du Nord, en raison du montant des frais de scolarité, certaines familles trouvent des solutions alternatives en scolarisant leurs enfants dans des systèmes locaux.

Le montant des bourses parascolaires s'élève à 18,5 M€ au titre de l'année 2018/2019 pour le rythme Nord et à 1,39 M€ pour les pays du rythme Sud en 2019. Elles représentent 19,8% du montant total des bourses accordées.

¹ IPPA : indice de parité du pouvoir d'achat. Défini pour chaque poste diplomatique ou consulaire, il mesure le coût de la vie locale par rapport au coût de la vie à Paris. Déterminé par un prestataire extérieur, il ne peut être modifié par l'Agence.

14 bourses ont été accordées pour couvrir les frais d'inscription au CNED pour des élèves isolés, pour un montant total de 13 040 €. Les bourses permettant la prise en charge d'un ASESH (accompagnant à la scolarité d'élèves en situation de handicap) sont à ce stade au nombre de 69 pour un montant de 198 324 €. Ces chiffres sont provisoires puisque de nombreux dossiers feront l'objet d'une décision en janvier ou février. Pour information, le bilan définitif des campagnes précédentes s'est établi à 89 boursiers pour un montant attribué de 293 754 €. L'enveloppe de 0,3 M€ sera probablement dépassée cette année.

26 familles d'enseignants résidents ont bénéficié d'une bourse pour un montant total de 29 996 €.

Les dérogations pour classes non homologuées ont bénéficié à 751 élèves pour un montant total de 2,80 M€.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CAMPAGNE EN COURS

	Enveloppes de référence	Besoins exprimés par les postes	Enveloppe limitative validée après la phase du dialogue de gestion
Rythme Nord	95,58 M€	91,39 M€	93,13 M€
Rythme Sud	8 M€	9,41 M€	9,04 M€

D'année en année, le dialogue de gestion devient plus riche, les postes exploitant de mieux en mieux cette phase pour préciser et justifier leurs besoins. Dans le rythme Nord, ceux-ci sont restés un peu en dessous des enveloppes de référence en raison de la hausse de l'euro et de difficultés économiques dans plusieurs pays. Tous les ajustements sollicités à la hausse ont été satisfaits. Dans le rythme Sud, en raison de la forte baisse des taux de change et des IPPA, l'enveloppe de référence s'est avérée nettement inférieure aux besoins exprimés par les postes. Au final, excepté pour deux postes, Montevideo et Buenos Aires, ayant signifié que leurs besoins seraient finalement inférieurs à ceux annoncés, tous les besoins ont été couverts.

Les CCB (conseils consulaires des bourses scolaires) ont travaillé dans de bonnes conditions pour la plupart. Tout en respectant les décisions des CCB, l'Agence a procédé à des corrections sur des erreurs de saisie, sur quelques rejets pour non-respect de la réglementation et sur des discordances entre le logiciel SCOLA et les dossiers soumis au CCB. Quatorze CCB ne se sont pas réunis, en l'absence de nouveau dossier ou de demande de modification. La situation particulière du Venezuela a nécessité un traitement adapté des dossiers.

L'Agence a rattrapé des dossiers déposés hors délais et rejetés par certains CCB, notamment pour des familles boursières depuis de longues années, évitant ainsi de très probables recours. Les refus de réinscription pour cause d'impayés ont fait l'objet d'un examen attentif, des solutions ont pu être trouvées dans la quasi-totalité des cas. Sur les élèves boursiers non scolarisés à la rentrée, 96 l'ont été pour des raisons financières, soit 6,2 % des cas de non scolarisation, et 34 par manque de place.

Conformément aux instructions, l'Agence a statué à partir de situations avérées et vérifiables, elle est donc revenue sur des aides anticipant une modification de situation à venir. Elle a maintenu la quotité accordée en CNB1 pour des familles dont un des enfants n'a pas été scolarisé à la rentrée.

La rémunération des ASESH n'est pas encadrée et on observe une très grande disparité sur les taux horaires. Dès lors que la famille est boursière, elle bénéficie d'une prise en charge à 100% mais l'Agence a légèrement pondéré à la baisse certains dossiers en tenant compte des ressources de la famille.

De nombreux postes ont intégré dans leurs commentaires des observations subjectives ou des informations trop personnelles. Ceci est contraire aux prescriptions du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). L'Agence a donc invité ces postes à ne faire figurer que des commentaires descriptifs, neutres et factuels.

La fixation des frais de scolarité par les établissements obéit à des règles d'une grande complexité. Cependant toute augmentation de tarifs supérieure au taux d'inflation observé dans le pays doit faire l'objet d'une note explicative validée par le conseiller culturel.

Le nombre des recours contentieux est quasiment stable d'une année sur l'autre. Dans la très grande majorité des cas, les décisions sont favorables à l'Agence.

Certains CCB ont demandé la modification à la hausse ou à la baisse du seuil d'exclusion du patrimoine immobilier ou mobilier, montant au-delà duquel toute demande de bourse est refusée. L'Agence a validé toutes les demandes.

RÉCAPITULATIF DES AIDES ACCORDÉES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Zone géographique	Nb de postes	Nb de boursiers	Montant total	Coût moyen
Rythme Sud	11	1 563	8,96 M€	5 733 €
Afrique	41	8 242	25,93 M€	3 147 €
Maghreb, Afrique du Nord	10	3 555	9,93 M€	2 765 €
Amérique centrale et du Sud	14	1 329	5,90 M€	4 438 €
Amérique du Nord	14	980	10,18 M€	10 386 €
Asie	31	2 413	12,24 M€	5 073 €
Europe	42	4 563	20,33 M€	4 455 €
Moyen-Orient	16	1 697	7,61 M€	4 485 €

BILAN PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

- **Zone Asie**

Les membres du CCB de Rangoon en Birmanie ont tous laissé leur téléphone portable à l'entrée de la salle pour respecter la confidentialité des débats.

À Séoul et à Taipei, le seuil d'exclusion du patrimoine immobilier est porté de 200 000 à 250 000 €.

Les frais de scolarité au lycée français de Pondichéry sont très bas. Le CCB a décidé de demander à toutes les familles de participer au moins un peu à la scolarité de leurs enfants. Pour certaines familles, la quotité de 100 % est toutefois maintenue en tenant compte du résultat des visites à domicile. En cas de recours, l'Agence aura tous les éléments des dossiers à sa disposition pour prendre sa décision.

Le renouvellement de la convention avec le lycée français de Singapour est signé.

Le lycée français de Hanoï a instauré cette année une exonération de 50 % sur les frais de scolarité pour ses personnels en contrat local.

À Ho-Chi-Minh-Ville, en raison de difficultés à apprécier les dossiers souvent insuffisamment complétés et manquant de transparence, le CCB a souhaité actualiser la liste des pièces à produire. De nombreux dossiers ont été rejetés, le nombre de recours risque d'être élevé.

- **Zone Moyen-Orient**

Le coût de la vie à Dubaï est élevé. Les familles sont confrontées à des difficultés financières, certaines quittent les Émirats.

A Téhéran, les effectifs sont en forte baisse. De nombreuses familles françaises quittent le pays, c'est un sujet d'inquiétude pour l'Agence.

Au Liban, les hausses des frais de scolarité sont importantes mais progressives donc avec un impact limité. Le poste de Beyrouth devient ainsi la plus grosse enveloppe sur l'ensemble du réseau. Les hausses intervenues tardivement n'avaient pas été validées par l'Agence et des familles boursières à 100 % se sont ainsi retrouvées avec des dettes. L'Agence demande aux établissements d'effacer ces dettes en utilisant si possible le reliquat de l'enveloppe.

À Mascate, le CCB ne comportait aucun représentant des parents d'élèves, des associations de Français de l'étranger et des professeurs. L'agence regrette cette situation.

Les dossiers d'Alep et Damas en Syrie ont été instruits directement par l'Agence. Des familles d'Alep sont parties à Tartous, ville plus sécurisée distante de 250 km. Mais cette annexe de l'établissement d'Alep est inconnue de l'Agence qui, n'ayant aucune information sur la possibilité d'accorder une dérogation pour classes non homologuées, n'a pas instruit les dossiers.

- **Zone Afrique**

À Cotonou au Bénin, le coût horaire des ASESH est très élevé.

L'attaque terroriste contre l'ambassade de France au Burkina Faso en mars dernier a entraîné le départ de plusieurs familles. Le lycée Saint-Exupéry de Ouagadougou se trouve en sous-effectifs.

Le cours Lamartine d'Abidjan a été déshomologué. Les familles ont été invitées à mettre leurs enfants dans d'autres établissements mais le coût était trop élevé, y compris pour le transport. L'Agence continue donc à verser des bourses à ces familles. L'établissement n'a pas présenté de nouvelle demande d'homologation.

Le CCB du Caire a demandé l'abaissement du seuil d'exclusion du patrimoine immobilier de 200 000 à 150 000 € et du patrimoine mobilier de 100 000 à 50 000 €.

À Bamako au Mali, des familles n'ayant pas compris qu'elles devaient déposer un dossier en CCB1 pour obtenir une décision avant la rentrée ont déscolarisé leurs enfants, ne pouvant payer l'avance sur les frais de scolarité qui leur étaient demandée. L'Agence a conseillé de ne pas pénaliser les familles précédemment boursières et de ne pas conditionner l'inscription des enfants au versement préalable des frais de scolarité. Le grand nombre d'impayés avait conduit l'établissement à plus d'exigence envers les familles.

Problématique similaire à Port-Louis, Ile Maurice.

Le CCB de Tananarive a dû traiter un très grand nombre de demandes car de nombreux dossiers avaient été déposés hors délais. Le lycée de Tananarive dispose d'un très bel internat mais qui est en sous-effectifs. L'Agence réfléchit à en ouvrir l'accès à des élèves boursiers qui n'y avaient pas droit jusqu'à présent car habitant trop près, sur le modèle des internats de la réussite en France. Le coût d'une telle mesure est très élevé, l'Agence a donc choisi de la mettre en place très progressivement en donnant la priorité aux élèves éloignés du centre de Tananarive et du lycée.

Le poste de Dakar est le deuxième en termes d'effectifs et d'enveloppe.

À Lomé au Togo, la rémunération des ASESH est basse. L'Agence indique qu'il est possible de l'augmenter en restant en adéquation avec les salaires locaux.

- **Zone Maghreb**

À Alger, présence de nombreuses écoles non homologuées préparant les examens français. Des dérogations sont accordées pour certaines classes.

Au Maroc, à Agadir, le nombre de boursiers est en hausse car beaucoup de familles sont en situation difficile avec très peu de moyens.

À Marrakech, un service de restauration en primaire a ouvert à la rentrée 2018. Il n'y a pas de prise en charge cette année car ce service n'étant pas encore ouvert l'an dernier ; il n'y a pas eu de demande en CCB1.

L'Agence a demandé au poste de Tunis de mettre en place un suivi des présences à la cantine afin d'ajuster au plus près les coûts et donc le montant des bourses aux besoins des familles. Certaines cantines étant gérées par les associations de parents d'élèves, il sera nécessaire de prévoir une réunion avec elles pour convenir des évolutions de tarifs à venir.

- **Zone Europe**

L'Agence a demandé au poste de Berlin un suivi plus strict de l'utilisation réelle des bourses parascolaires et un bilan en fin d'année de celles qui n'auront pas été utilisées afin de restituer à l'Agence le trop-perçu.

À Francfort, on observe une baisse importante du nombre de boursiers et une hausse des rejets alors qu'il y a beaucoup de familles modestes, notamment monoparentales.

Les tarifs de l'école européenne de Karlsruhe utilisés pour le calcul de la quotité de bourse sont plafonnés. Le reste à charge pour les familles augmente de manière continue. Des familles ayant obtenu une bourse en CCB1 ont finalement scolarisé leurs enfants dans le système allemand en raison de ce reste à charge trop important.

Les effectifs du lycée Jean Renoir de Munich sont en légère baisse, particulièrement en maternelle. L'établissement a décidé de communiquer pour faire mieux connaître le lycée et de ne pas augmenter les frais de scolarité pour ces classes.

Le CCB de Nicosie a demandé l'abaissement à de 100 000 à 50 000 euros du seuil d'exclusion du patrimoine mobilier.

À Barcelone, une mission de deux jours a été diligentée par le service de l'aide à la scolarité. Le nombre de familles monoparentales est élevé et les pondérations à la hausse nombreuses. L'Agence insiste sur la nécessité de justifier clairement ces pondérations. Elle rappelle que les classes préparant le bachibac ne donnent pas lieu à dérogation.

Le poste de Madrid est précurseur dans la mise en place de campagnes d'information qui permettent de bien informer les familles et de limiter ainsi le nombre de recours. Le lycée Molière, établissement géré par la MLF, demande aux familles d'acheter des tablettes. L'AEFE considère que cet achat doit être à la charge de l'établissement, cette dépense ne doit donc pas entrer dans les frais d'entretien. L'achat de licences est coûteux pour l'établissement la première année mais moins cher par la suite. Il est vrai qu'en matière d'achat de tablettes, il n'y a pas encore de politique coordonnée sur l'ensemble du réseau.

En Suisse, les tarifs des établissements de Genève, tous partenaires, sont plafonnés au niveau de ceux de Zurich.

En Turquie, la dépréciation de la livre par rapport à l'euro et la forte inflation mettent les familles en difficulté, particulièrement celles qui ont des revenus en livres. Le nombre de pondérations à la hausse est en conséquence en forte augmentation. Le CCB d'Istanbul a demandé l'abaissement du seuil d'exclusion du patrimoine immobilier de 250 000 à 200 000 euros. L'Agence demande au poste d'Ankara de mettre en place un suivi strict de l'utilisation réelle du service transport et de faire un bilan en fin d'année des bourses non utilisées.

- **Zone Amérique centrale et du Sud**

À Assomption au Paraguay, la baisse du nombre de boursiers au lycée Marcel Pagnol est proportionnelle à la baisse des effectifs.

Les dossiers de l'établissement de Managua au Nicaragua sont traités par le poste de San José au Costa Rica. Afin d'établir une communication plus directe entre les familles et le poste de San José, des réunions d'information seront organisées en début de période (janvier et juillet), lors de tournées consulaires. Les familles pourront ainsi déposer leurs dossiers en mains propres ou les envoyer par courrier postal. Le CCB a demandé l'abaissement des seuils d'exclusion de 100 000 à 50 000 euros pour le patrimoine mobilier et de 200 000 à 150 000 euros pour le patrimoine immobilier.

Au Venezuela, l'Agence a dû adapter les règles afin de prendre en compte la situation économique du pays.

- **Zone Amérique du Nord**

Aux États-Unis, où le plafonnement des tarifs laisse un reste à charge important pour les familles, de nombreux établissements apportent une aide financière aux familles, tel le lycée Rochambeau à Washington dont la Fondation consacre une part importante de son budget à cette action. Toutefois, le poste de San Francisco souligne que les établissements ont notablement réduit les aides complémentaires attribuées aux familles.

- **Rythme Sud**

En Argentine, au lycée Jean Mermoz, le nombre d'élèves français est en augmentation. Forte inflation et dévaluation de la monnaie ont entraîné une hausse très importante des frais de scolarité en monnaie locale. Le nombre de boursiers à 100 % a fortement progressé.

À La Paz, en Bolivie, le nombre de pondérations à la baisse non justifiées est élevé et interpelle. Les visites à domicile ont été nombreuses mais leurs conclusions doivent être expliquées au CCB.

À Rio de Janeiro, la crise économique entraîne une paupérisation des familles qui s'accompagne d'une forte augmentation des bourses à 100 %, tendance déjà observée l'an dernier.

Au Chili, l'octroi des bourses parascolaires, demi-pension et transport, a fait l'objet d'un examen minutieux, en amont avec entretien obligatoire lors du dépôt de la demande et en aval avec un suivi strict des repas effectivement pris.

Au Vanuatu, de nombreux élèves y compris boursiers présentent des impayés. Afin de détecter les difficultés en amont et d'adapter les quotités si nécessaire, le CCB a décidé que le dossier de demande devrait comporter un état de paiement des frais de scolarité.

PROCHAINE CAMPAGNE

- **Augmentation du Qmax**

Le Qmax, ou quotient maximum, est la valeur maximale du quotient pondéré au-delà de laquelle aucune bourse n'est attribuée. Il est actuellement de 21 000 euros. En 2017 une motion de l'Assemblée des Français de l'étranger avait demandé qu'il soit porté à 23 000 euros. L'Agence a réalisé des simulations sur des familles ayant déposé un dossier. Il apparaît que l'augmentation du budget qui en résulterait serait de 2,5 à 3 M€. Il est possible en outre que cela crée un appel d'air en incitant de nouvelles familles à déposer un dossier.

La Commission nationale des bourses a été sollicitée et a donné son aval à cette augmentation.